

“ L'Assurance Santé Entreprise est également l'occasion de mettre en place une inter-professionnalité fonctionnelle entre les experts-comptables et les avocats. ”

Assurance Santé Entreprise rendre la prévention accessible !

Une assurance Santé Entreprise pour financer la pérennité des sociétés et des entreprises individuelles.

Mission prévention-anticipation de l'expert-comptable

L'expert-comptable joue un rôle majeur en matière d'anticipation des difficultés des entreprises pour différentes raisons : il sensibilise le chef d'entreprise à l'anticipation dès le lancement de son activité, l'aide à détecter les difficultés qui pourraient survenir et l'accompagne pour les surmonter. A ce titre, il est important qu'il puisse informer ses clients de l'existence de contrats assurance Santé Entreprise¹ quand tout va bien pour leur permettre de se prémunir contre un accident de parcours susceptible de déstabiliser l'entreprise voire de compromettre sa pérennité. On notera également que le délai de carence entre la souscription de l'assurance Santé Entreprise et le déclenchement de la garantie est de 180 jours.

L'assurance Santé Entreprise permet de favoriser le recours aux dispositifs de prévention des difficultés souvent mal connus des petites entreprises ou auxquelles elles ne recourent faute de trésorerie. S'adressant aux sociétés et aux entreprises individuelles, elle permet d'assurer la prise en charge des honoraires de conseils experts de crise, notamment du mandataire ad hoc, du conciliateur, de l'avocat et de l'expert-comptable – y compris, pour ces deux derniers, ceux de l'entreprise.

Éléments déclencheurs de l'assurance Santé Entreprise

L'assurance Santé Entreprise se déclenche à l'initiative d'un tiers, au travers d'une alerte légale déclenchée par le commissaire aux comptes, le président du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance, le comité d'entreprise, les associés ou actionnaires et d'autre part à l'initiative du chef d'entreprise lorsqu'il saisit la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) pour obtenir des délais de paiement, prend rendez-vous au CIP (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des

entreprises), ou encore sollicite la désignation d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur auprès du président du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance.

Experts-comptables et avocats : une inter-professionnalité fonctionnelle !

L'assurance Santé Entreprise est également l'occasion de mettre en place une inter-professionnalité fonctionnelle entre les experts-comptables et les avocats, qui ont contribué ensemble à faire évoluer le dispositif. Une conférence de presse organisée en commun par le Conseil Supérieur et le Conseil national des Barreaux se tiendra le 19 juin 2012 pour porter à la connaissance du grand public et donc des entreprises cette nouvelle possibilité de couverture. ■



Agenda des manifestations Prévention 2012 :
27 juin 2012 : journée annuelle des CIP territoriaux
6 novembre 2012 : journée annuelle Prévention

En savoir plus

- ▶ Le site de l'Ordre, www.experts-comptables.fr, rubrique « Assurance Santé Entreprise » sur lequel vous pourrez notamment télécharger les contrats d'assurance et le tableau récapitulatif et comparatif des différentes offres assurance Santé Entreprise.
- ▶ Le site de l'Ordre dédié à la prévention des difficultés des entreprises, www.entrepriseprevention.com
- ▶ Le site du CIP national, www.cip-national.fr

1. Auprès de six compagnies d'assurance : AXA, Chartis, Hiscox, Covéa Risks, CFDP et Groupama Protection Juridique.